

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 05 SEPTEMBRE 2023
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 36

Nb. de représentés : 13

Nb. d'absents : 4

L'an deux mille vingt-trois, le cinq septembre à 17h39, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 28/1235 :

Centre-Ville - Convention de mise à disposition d'un bien par la Commune de Saint-Pierre à l'Association AINA ENFANCE ET AVENIR - Renouvellement et fixation du droit d'occupation

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. TEVANEE Jean François (par Monsieur Mohammad OMARJEE), FERDE Thérèse (par Monsieur MINATCHY Mariot), FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), POTIN Philippe (par Monsieur TAN Willy), BRET Jean Paul (par Monsieur DAMOUR Kichena), NASSIBOU Guilaine (par Madame GUIEN Marie Claire), KHELIF David (par Madame PAPY Anne Marie), HOARAU Berthe Denise (par Madame SIGISMEAU Béatrice), LORION David (par Monsieur DIJOUX Stéphano), MALIDI Mariaty (par Madame JETTER Régine), BALAYA GOURAYA Armand (par Monsieur ANDA Jean Gaël), SAUTRON François (par Madame HOARAU Brigitte), BOYER Marie Pascaline (par Monsieur RAVAT Adame).

ABSENTS :

MM. AHO NIENNE Sandrine, DAFFON Amédée Albert, MOREL Didier, BELLON Stéphen.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire. Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité que la séance se tienne à huis clos par nécessité d'ordre public.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 11 septembre 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 30 août 2023.



Michel FONTAINE

Affaire n°28/1235 : Centre-Ville - Convention de mise à disposition d'un bien par la Commune de Saint-Pierre à l'Association AINA ENFANCE ET AVENIR - Renouvellement et fixation du droit d'occupation.

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Le Maire expose à l'Assemblée que :

- L'Agence Delmonte Immobilier intervenant pour le compte de la SCI Paulo a consenti à la Commune les 14/05/2011 et 06/06/2011 un bail pour un local situé 100 rue Victor Le Vigoureux. Ce bail d'une durée d'un an se reconduit tacitement (annuellement).

- Le propriétaire (la SCI Paulo) avait donné son accord pour une possibilité de sous convention d'une partie de ce bien au profit de l'Association AINA Enfance et Avenir. Cette dernière occupe par conventions renouvelées ce local depuis le 08/10/2015.

Dans le cadre d'un soutien à la dynamique associative sur la Commune de Saint-Pierre et afin de permettre à l'Association AINA Enfance et Avenir de poursuivre ses activités dans le domaine de l'amélioration de la vie quotidienne et de la scolarisation des enfants à Madagascar,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE :**

• **D'APPROUVER** la convention de mise à disposition à l'association AINA Enfance et Avenir Association loi 1901 publiée au Journal Officiel le 09/07/2011, immatriculée au SIRET 48281769900036 – adresse du siège social : 100 rue Victor le Vigoureux 97410 Saint-Pierre, représentée par sa présidente en exercice Mme Nataly Charbonnier Andrianantenaina, et dont les principaux termes sont les suivants :

- **Désignation du bien :**

Référence cadastrale	Superficie du bien	Adresse
Section DW n°55	Local : 157 m ²	100 rue Victor Le
Local situé au sous-sol	A l'exclusion de tout emplacement de parking	Vigoureux 97410 Saint Pierre

- **caractères de la convention** : administratif, temporaire, précaire et révocable.

- **durée** : démarrera le jour de la signature de la convention de mise à disposition jusqu'au 30 Juin 2024 (terme annuel du bail signé entre Delmonte Immobilier (représentant de la SCI Paulo) et la Commune de Saint-Pierre.

- **dénonciation** : à tout moment avec un préavis d'un mois par l'une ou l'autre des parties.

- **sécurité** : à charge pour l'Association de respecter la réglementation en matière de sécurité et celle des établissements recevant du public.

- **destination des lieux** : Mise en œuvre des activités de l'Association conformément à son objet statutaire.

• **DE FIXER** le droit d'occupation à titre gratuit.

Les autres clauses sont relatées dans la convention ci-annexée.

• **DE L'AUTORISER** à **SIGNER** toutes pièces liées à cette affaire notamment la convention de mise à disposition y afférente.



P/EXTRAIT
LE MAIRE



Reçu de réception en préfecture
N° 219740164-20230905-28-1235-DE
Date de télétransmission : 11/09/2023
Date de réception préfecture : 11/09/2023

Michel FONTAINE